

MINISTÈRE DE LA FONCTION
PUBLIQUE ET DES REFORMES
ADMINISTRATIVES

DIRECTION GENERALE DE LA
FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION
DES CARRIERES ADMINISTRATIVES.

94-618 U 27 OCTOBRE 1994
DECRET N° /MFPRA.DGFP.DGCA.SR.MFV

Portant reclassement et nomination de
Monsieur MAVOUNGOU Hilaire, Attaché des
SAF des cadres de la catégorie A,
hiérarchie II des Services Administratif
et Financiers - SAF - (Administration
Générale).-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

(/ISAS :

- (/u la Constitution du 15 Mars 1992 ;
(/u la loi n° 021/89 du 14 Novembre 1989, portant refonte
du statut général de la Fonction Publique ;
(/u le décret n° 59/23 du 30 Janvier 1989, fixant les
conditions d'intégration dans les cadres des catégories B, C, D,
E, (actuellement A, B, C, D) des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/130/MF du 09 Mai 1962 fixant le
régime des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/195 du 05 Juillet 1962, fixant la
hiérarchisation des diverses catégories des fonctionnaires de la
République du Congo ;
(/u le décret n° 62/198/FP du 05 Juillet 1962 relatif à
la nomination et à la révocation des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/426 du 29 Décembre 1962, fixant le
statut des cadres de la catégorie A des Services Administratifs et
Financiers (SAF) ;
(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24 Février 1967 régle-
mentant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes
réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitu-
tions de carrières administratives et reclassements notamment en
son article 1er § 2 ;
(/u le décret n° 72/231/MT.DGT.DELC.42/2 du 03 Juillet
1972, déterminant les niveaux de recrutement dans les catégories
et cadres de la Fonction Publique ;
(/u le décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant
et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 05 Juillet
1962, fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 85/260 du 05 Mars 1985 déterminant le
circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avance-
ments et révisions des situations administratives des agents de
l'Etat ;
(/u le décret n° 85/1068 du 10 Septembre 1985 modifiant
l'article 2 du décret n° 80/630 du 27 Décembre 1980 portant
déblocage des avancements des agents de l'Etat ;
(/u le décret n° 90/420 du 30 Juin 1990, relatif aux
effets financiers des avancements, des reclassements des révisions
des situations administratives et des titularisations ;
(/u le décret n° 93/315 du 23 Juin 1993, portant nomina-
tion du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n° 93/318 du 24 Juin 1993, portant nomina-
tion des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 93/342 du 19 Juillet 1993, portant
organisation des Ministères des Ministres ;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958, fixant le
règlement sur la solde des fonctionnaires ;
(/u l'arrêté n° 571/MFPRA.DGFP.DGCA.SAV. du 19 Avril
1993, portant Promotion au titre de l'année 1992 de certains
fonctionnaires des cadres de la catégorie A, hiérarchie II des
Services Administratifs et Financiers - SAF - (Travail et Adminis-
tration Générale) en tête MOUANDZERI-NKAYA née NKOUMA Jeannette ;

D.G.B

D.G.C.F

JMS

NF (/u l'arrêté n° 34/MFPRA.DGFP.DGCA.SSC du 1er Février 1994, autorisant Monsieur MAVOUNGOU Hilaire, Attaché de 1°-échelon, à suivre un stage de formation en Etudes Financière, Economiques et Bancaires en France (Régularisation)

(/u la lettre n° 0011 du 11 Février 1994, de la Directrice Nationale du Fonds pour l'Amélioration de l'habitat (F.AH/Congé) transmettant le dossier de l'intéressé ;

SECRET

ARTICLE 1er. - En application des dispositions combinées des décrets n°s 62/426 du 29 Décembre 1962 et 72/231 du 03 Juillet 1972 susvisés, Monsieur MAVOUNGOU (Hilaire), Attaché des SAF de 4° échelon, indice 810 des cadres de la catégorie A, hiérarchie II des Services Administratifs et Financiers - SAF - (Administration Générale) en service à Brazzaville, titulaire du Diplôme du Centre d'Etudes Financières Economiques et Bancaires Option : Banque. Obtenue à Paris (France) est reclassé à la catégorie A, hiérarchie I et nommé au grade d'Administrateur des SAF de 2° échelon, indice 890 ACC = néant.

ARTICLE 2. - Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter du 25 Août 1992, date effective de reprise de service de l'intéressé de son stage, sera enregistré, publié au JORC et communiqué partout où besoin sera. /-

BRAZZAVILLE, le 27 octobre 1994

Par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

Le Ministre de la Fonction Publique et des Réformes Administratives,

Jean Prosper KOYO

- Jean Prosper KOYO -

Jacques Joachim YHOMBY OPANGO

- Général Jacques Joachim YHOMBY OPANGO -

AMPLIATIONS :

- JORC..... 1
- DGFP/DGCA..... 3
- DGFP/DLC..... 3
- D.G.B..... 3
- D.G.C.F..... 2
- DOSSIER..... 3
- INTERESSE..... 1
- SGG/BC..... 2

[Handwritten mark]